

ANNEXE A LA CONVENTION/AU CONTRAT

Titre du cours

Cours de base en droit européen des brevets 2025/2026

(Formation délocalisée, organisée actuellement dans 40 villes d'Europe et en ligne)

Personnes concernées

- Futurs praticiens en brevets (industrie ou activité libérale)
- Candidats travaillant dans des services de transfert de technologie ou de gestion de l'innovation au sein d'universités ou d'institutions régionales ou nationales, souhaitant mieux communiquer avec les praticiens en brevets

Prérequis

La participation à cette formation non diplômante ne nécessite pas de prérequis spécifiques au regard du public auquel elle s'adresse.

Toutefois, pour bien bénéficier de la formation, il est recommandé d'être titulaire d'un diplôme universitaire technique de type ingénieur et d'avoir une première expérience professionnelle dans le domaine du brevet. Cependant, d'éventuelles demandes d'inscription de candidats présentant un profil différent peuvent être examinées par le responsable du cours.

Conditions d'accès / Modalités d'admission (diplômes)

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante. Inscription après validation du dossier d'inscription.

Objectifs pédagogiques

- Fournir aux futurs praticiens un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques et la pratique en matière de droit européen des brevets
- Accompagner les participants dans l'exercice de la fonction

Programme

Contenu :

Un large éventail de thèmes portant sur l'ensemble des domaines concernés par le droit européen des brevets et par l'examen européen de qualification et assorti de renvois à la littérature spécialisée constitue la base de la formation. Les thèmes suivants sont traités :

- **Droit matériel** : introduction générale, introduction au droit européen des brevets, brevetabilité, droit au brevet européen, droits conférés par le brevet européen et par la demande, brevet européen et demande comme objet de procédure, information de l'OEB
- **Droit procédural** : procédure, nullité et droits nationaux, Convention d'Union de Paris et d'autres conventions, Traité de coopération en matière de brevet (PCT)

Durée : 123 heures, réparties, selon la formule standard, sur deux années de cours. Toutefois, quelques « cours intensifs » proposent le programme en une année de formation. Selon les villes, les cours commencent soit à l'automne, soit en début d'année civile.

Horaires (à titre indicatif) :

La formule classique consiste en des séances de 3 heures tous les quinze jours. Cependant, l'organisation pratique des enseignements est assurée par un coordinateur local dans chaque ville, en coopération avec le CEIPI, et varie donc d'un cours à l'autre.

Intervenants :

Les cours sont assurés par des mandataires agréés, travaillant dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus, ou par des agents des instances du premier degré de l'OEB ou des chambres de recours. Ils disposent de profondes connaissances et d'une expérience confirmée dans les procédures devant l'OEB, soit en procédures d'examen et d'opposition, soit en procédures de recours devant les chambres de recours.

ANNEXE A LA CONVENTION/AU CONTRAT

Méthodes pédagogiques

- Présentations et discussions, questions-réponses
- Etudes de cas préparées et présentées par les participants
- Exercices
- Etude de la jurisprudence par les participants
- Activités complémentaires selon les villes (visite de la Cour fédérale à Karlsruhe, participation à des procédures orales devant l'OEB, simulation de procédures orales d'opposition, cours traitant de sujets spécifiques tels que la rédaction de revendications, ...)

Encadrement pédagogique et technique (si le cours est organisé en ligne)

- L'accès à la séance en ligne s'effectue via une plateforme pédagogique d'enseignement à distance à définir, grâce à un identifiant et un mot de passe mis à disposition de chaque participant
- Le stagiaire doit disposer d'un équipement technique adapté pour participer à la séance en ligne (notamment ordinateur et WIFI haut débit)
- Les cours en ligne sont susceptibles d'être enregistrés pour mise à disposition ultérieure aux participants.

Supports de cours

- Matériel audiovisuel et polycopies
- D-book avec cahier d'exercices

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement de compétences. Un certificat de réalisation peut être délivré à l'issue de la formation.

Lieu

Formation actuellement proposée dans 40 villes européennes et en ligne (détail de l'offre disponible sur le site web du CEIPI)

Frais de participation

1 700 € par année de formation / 3 400 € pour les cours intensifs d'un an

Un tarif préférentiel s'applique pour les participants s'inscrivant jusqu'à une date limite indiquée en amont.

Renseignements, inscription et accompagnement technique*

Anne-Catherine Brunck
Assistante de formation
Tél. : 0033 3 68 85 88 93
E-mail : brunck@ceipi.edu

* Mme Brunck est le référent du CEIPI pour l'accompagnement administratif des participants durant la formation. Elle assurera le suivi des séances et pourra être contactée en cas de questions. En cas de sessions hybrides, les participants pourront également s'adresser à elle concernant des interrogations liées à la connexion. Cependant, le CEIPI n'assume aucune responsabilité légale en cas de mauvais fonctionnement de la plateforme utilisée lors des séances hybrides ou de défaut de qualité de débit/de réseau chez les participants ou tuteurs.